

Recommandations HDR de l'école doctorale ALL (Arts, lettres, langues)

Les recommandations qui suivent sont destinées aux futurs candidats pour la constitution des dossiers ainsi qu'aux rapporteurs et examinateurs qui interviendront dans la procédure d'évaluation.

Principes généraux

L'évaluation des dossiers soumis à l'école doctorale ALL ne se résume en aucun cas à un simple exercice comptable basé sur le volume d'activités d'enseignement ou d'encadrement, ou sur le nombre de publications et les facteurs d'impact des revues. Elle inclut à la fois l'appréciation de la qualité de la recherche et son adéquation avec les champs thématiques couverts par la discipline au titre de laquelle le candidat ou la candidate demande l'habilitation à diriger des recherches, l'appréciation de son expérience d'enseignement et de formation et l'appréciation de sa capacité à encadrer des travaux de recherche et à animer la recherche collaborative. Les qualités de rédaction et de présentation des travaux et publications constituent également des éléments reflétant les qualités scientifiques et pédagogiques du candidat ou de la candidate.

Le candidat ou la candidate devra avoir mené des recherches dans une des thématiques de la section CNU au titre de laquelle il ou elle demande l'inscription. L'appartenance est appréciée par le respect de critères tels que le sujet de thèse, le directeur de thèse, l'unité de recherche, les membres constituant le jury, les sujets des mémoires de masters dirigés ou des thèses co-encadrées, la nature des enseignements effectués. Ces dispositions ne doivent en aucun cas être interprétées comme un frein aux recherches interdisciplinaires ou pluridisciplinaires pour lesquelles l'appartenance majoritaire à une section est évaluée essentiellement par la diffusion scientifique (thèse de doctorat, monographie de l'HDR, revues et congrès dans lesquels le candidat ou la candidate a publié, etc.) et par la thématique des enseignements assurés. Il est vivement conseillé aux candidats et aux candidates de développer en quelques mots-clefs les liens qui, à leurs yeux, les rattachent à la section au titre de laquelle ils ou elles postulent.

Il est attendu des candidats et des candidates qu'ils ou elles maîtrisent correctement la langue française, ce qui suppose que l'un au moins des travaux présentés soit en français, et qu'ils ou elles aient des liens avec au moins une équipe de recherche française.

Les travaux publiés en langue étrangère seront accompagnés d'un résumé substantiel en français, à l'exception des travaux publiés dans la langue étrangère correspondant au périmètre de la section CNU concernée (travaux publiés en anglais pour la 11^e section, en allemand pour la 12^e section, en espagnol et en italien pour la 14^e section).

Composition recommandée du dossier HDR

- une note de synthèse d'environ 100 pages incluant un *curriculum vitae* ;
- une monographie inédite d'au moins 250 pages ou un livre récent ;
- un recueil de publications et de réalisations scientifiques postérieures à la thèse.

Texte de référence : arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'habilitation à diriger des recherches, article 4 : « Le dossier de candidature comprend soit un ou plusieurs ouvrages publiés ou dactylographiés, soit un dossier de travaux, accompagnés d'une synthèse de l'activité scientifique du candidat permettant de faire apparaître son expérience dans l'animation d'une recherche ».

Note de synthèse

On attend d'un futur directeur ou d'une future directrice de recherche qu'il ou elle soit en mesure de fournir un bilan critique de sa propre démarche scientifique. La note de synthèse que doit présenter le candidat ou la candidate à l'HDR n'est donc pas un simple résumé de son activité scientifique ou une compilation d'abstracts, mais une véritable réflexion sur les méthodes appliquées dans ses recherches. C'est la pièce maîtresse du dossier. Une attention particulière est accordée à la réflexion personnelle du candidat ou de la candidate sur les thèmes abordés, sur leur articulation, les perspectives ouvertes par la recherche et l'apport à la discipline. Dans la dernière partie de la note de synthèse, il est attendu que le candidat ou la candidate présente des pistes de recherche pour lui-même, pour ses futurs doctorants ou pour une recherche collaborative.

Le *curriculum vitae* présente les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives. A ce titre, doivent figurer les éléments suivants :

- L'état-civil avec date et lieu de naissance.
- La formation et le cursus : diplômes, titres et concours obtenus en précisant les lieux et les dates. Il est important en particulier de préciser la composition du jury de thèse, le lieu et la date d'obtention.
- Parcours professionnel : les principales étapes de la carrière, en précisant en particulier les types d'enseignement effectués, les responsabilités pédagogiques et administratives qui ont été assumées, l'animation et l'encadrement de la recherche (par exemple direction ou sous-direction d'une équipe de recherche, organisation d'un séminaire, de journées d'études ou de colloques, participation à des programmes de recherche financés, etc.), et tout autre élément factuel susceptible d'apporter une information utile pour les rapporteurs.
- Liste complète des publications et conférences, dont la clarté et l'honnêteté doivent être sans faille. Les publications y seront distinguées par catégorie et clairement classées par ordre chronologique dans chaque catégorie avec la précision du nombre de pages. L'expérience pédagogique doit être attestée par une activité importante et régulière d'enseignement. Cette expérience devra être présentée de manière détaillée (discipline enseignée, intitulés des cours, nombre d'heures correspondant, niveaux d'enseignement, nombre d'étudiants).

Le candidat ou la candidate présentera de façon détaillée les tâches d'intérêt collectif (encadrement pédagogique, scientifique ou responsabilités administratives) qu'il a pu accomplir. Une attention particulière sera portée à l'engagement dans des travaux de recherche collaboratifs (organisation de rencontres scientifiques, implication dans des programmes ou axes de recherche, activités éditoriales). Le *curriculum vitae* doit fournir des informations sur l'expérience du candidat ou de la candidate en matière d'encadrement des travaux de recherche (directions de mémoire de master ou co-encadrements de thèse, participations à des jurys de master ou de thèse).

Les candidats et les candidates doivent s'efforcer à mettre en évidence la dimension internationale de leur dossier, aussi bien sur le plan du rayonnement scientifique (conférences sollicitées par des universités étrangères, collaboration régulière à des publications étrangères, articles publiés dans d'autres langues que le français) que sur le plan pédagogique (doubles diplômes, cotutelles, programmes Erasmus, participation à des échanges et / ou à leur gestion).

Monographie

La monographie inédite peut être remplacée par un livre publié depuis moins de trois ans ou par la présentation d'un ensemble cohérent d'au moins 250 pages détaché du recueil de publications et articulé autour d'une thématique ou une démarche particulière, à expliciter dans la note de synthèse. Cet ensemble doit inclure des parties inédites ou de publication récente (moins de trois ans).

Les ouvrages écrits en collaboration ne sont pas admis.

Recueil de publications

Le recueil de publications doit faire ressortir à la fois la cohérence de la pensée et la curiosité intellectuelle du chercheur ou de la chercheuse. La diversification de ses objets ou méthodes de recherche depuis le doctorat est prise en compte dans l'évaluation.

L'école doctorale ALL admet au titre des travaux et publications les monographies, les chapitres d'ouvrages, les éditions critiques, les contributions à des ouvrages collectifs, les articles dans des revues – en distinguant les revues à comité de rédaction ou de lecture et les revues sans comité de rédaction ou de lecture, les corpus écrits, oraux, multimodaux, les bases de données structurées, la rédaction de projets collaboratifs ou de rapports sur la tenue de tels projets. Les publications parues doivent être distinguées clairement de celles qui sont sous presse, à paraître ou soumises à évaluation. Les publications en ligne doivent être accompagnées de l'adresse complète du site où elles peuvent être consultées.

Les manuels et ouvrages de vulgarisation ne sont pas considérés comme des travaux de recherche scientifique suffisants pour obtenir l'habilitation à diriger des recherches, mais sont appréciés comme des illustrations de l'activité pédagogique ou de diffusion du savoir. Il en est de même pour les autres productions destinées à servir d'instruments de référence (notices de dictionnaires ou d'encyclopédies, sous forme imprimée ou en ligne) ou à diffuser le savoir auprès de toutes catégories de publics (blog, site internet, exposition physique ou virtuelle, etc.). Ces productions étant généralement le résultat d'efforts collectifs, la part d'investissement personnelle devra être détaillée précisément (direction ou collaboration, items réalisés, etc.).

Les traductions réalisées par le candidat ou la candidate sont prises en compte à la condition qu'elles relèvent du périmètre de la discipline (textes littéraires ou ouvrages de sciences humaines notamment), qu'elles aient été publiées par des maisons d'édition reconnues et qu'elles soient en lien avec les autres éléments du dossier.

Garant

L'école doctorale ALL recommande formellement aux candidats de se faire accompagner par un garant tout au long de la préparation de l'HDR.